

Don en faveur de l'ermitage Sainte Marie du Désert

Fort de la Repentance
Ile de Porquerolles – 83400 Hyères



Première Donation Déjà donné n° de donateur

Je verse un don de

N° de Chèque Banque :

Si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal par courrier veuillez cocher¹

Libeller le chèque à l'ordre de **CONGREGATION MONASTIQUE ST SIMON LE MYROBLITE**

Civilité : Madame Monsieur Association Société

Nom : Année de Naissance

Prénom :

Adresse

Complément adresse

Ville Code Postal

Pays

Email :

Tel :

Mobile :

¹ Fiscalité

La réduction d'impôt est de 75% pour les dons en faveur d'organismes reconnus, dans la limite de 521 € en 2011, puis 66% au-delà de cette somme, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable.